# Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil

Date : Le mardi 22 mars 2022

Heure : 16 h

Lieu : En virtuel via Teams

**PRÉSENCES**

**Conseillères et conseillers scolaires :**

Julie Allen

Claude Berthiaume

André Bidal

Josée Bisson

Garry Bruneau

Louise Essiembre, vice-présidente

Marc Larochelle

Marcel Legault (audioconférence)

Roger Lemoyne

Marcel Montpellier

Suzanne Salituri, présidente

**Élèves conseillers :**

Benjamin Dennie

Mia Toner

**Membres du personnel :**

Maryse Barrette, surintendante d’affaires et de finances (présentiel)

Suzanne Bidal, directrice adjointe, école Félix-Ricard

Michelle Faubert, intervenante ACA, Service de bien-être et inclusion

Tracey-Lynn Foucault, surintendante de l’éducation (présentiel)

Paul E. Henry, directeur de l’éducation et secrétaire-trésorier (présentiel)

Lorraine Mainville, adjointe exécutive (présentiel)

Jhonel Morvan, surintendant de l’éducation

Tracy Rossini, directrice exécutive de l’apprentissage (présentiel)

Tammy Séguin, surintendante de l’éducation (présentiel)

**ABSENCE NON MOTIVÉE**

**Conseiller scolaire :**

Normand Courtemanche

1. Ouverture de la séance

Mme Salituri ouvre la séance à 16 h 04 avec la reconnaissance des territoires autochtones. Elle note que des membres accuseront un retard.

1. appel nominal

PROPOSÉ PAR : M. Berthiaume RÉSOLUTION : 22-26  
APPUYÉ PAR : M. Lemoyne ADOPTÉE

**« QUE l’absence non motivée de M. Courtemanche soit consignée au procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil du 22 mars 2022. »**

1. Adoption de l’ordre du jour

PROPOSÉ PAR : M. Larochelle RÉSOLUTION : 22-27  
APPUYÉ PAR : Mme Bisson ADOPTÉE

**« QUE le Conseil approuve l’ordre du jour de la réunion extraordinaire du 22 mars 2022 tel que présenté. »**

1. Déclaration de conflits d’intérêts ([Article 10](https://www.nouvelon.ca/images/pdf/Reglement_procedure.docx))

Sans objet

1. Comité plénier à huis clos

En vue du retard de Mme Essiembre, Mme Salituri préside la séance du comité plénier à huis clos.

PROPOSÉ PAR : M. Lemoyne RÉSOLUTION : 22-28  
APPUYÉ PAR : M. Larochelle ADOPTÉE

**« QUE le Conseil se constitue en comité plénier à huis clos à 16 h 07 présidé par   
Mme Salituri, pour traiter de questions conformément à l’article 207(2) de la Loi sur l’éducation. »**

M. Bidal intègre la réunion à 16 h 08, M. Montpellier à 16 h 15 et Mme Essiembre à 16 h 16.

Mme Salituri cède le fauteuil de la présidence à Mme Essiembre.

Il est proposé par M. Legault, appuyé par M. Larochelle, que la séance à huis clos soit levée à  
17 h 20. Adoptée

La séance publique reprend à 17 h 25.

1. Prière

Mme Salituri invite Mme Bisson à réciter la prière, dédiée à M. Bidal, portant sur le fruit de l’Esprit : la maîtrise de soi.

1. études des recommandations des comités
   1. Comité plénier

* Détermination du nombre et de la répartition des membres élus du CSC Nouvelon

Mme Barrette note que le Conseil a la responsabilité de déterminer le nombre des conseillères et conseillers scolaires pour les élections municipales et scolaires. Elle souligne seule la zone 8 (Dubreuilville et Hornepayne) avait cette désignation lors des dernières élections.

Mme Allen demande s’il a y une conséquence de désigner une zone à faible population.

Mme Barrette explique qu’il n’y a pas d’impact. Le ministère de l’Éducation de l’Ontario a déterminer les formules de calcul afin d’assurer une représentativité au sein d’un conseil scolaire quelconque, peu importe si c’est une zone est désignée à faible population.

M. Henry remercie Mme Barrette de tout son travail dans l’arrière-plan en préparation aux prochaines élections. Il y a plusieurs éléments dans la machination, tel que les suivis avec les greffiers des diverses municipalités. M. Séguin appuiera avec les demandes d’utilisation de nos installations scolaires. Les élections provinciales sont le 2 juin 2022 et les élections municipales et scolaires sont le 24 octobre 2022.

M. Montpellier s’inquiète du nombre d’électeurs pour les conseils scolaires catholiques de langue française et si les parents sont bien identifiés dans MPAC.

M. Bidal note que le Conseil scolaire catholique Nouvelon mène ce dossier depuis 2006 et les efforts se poursuivent sur le plan provincial.

M. Berthiaume se souci des gens qui vendent leur maison pour vivre en appartement.

Mme Barrette indique que ces gens peuvent tout de même déterminer leur soutien de taxes scolaires.

M. Henry en convient que la pratique par défaut du système anglais public est discriminatoire pour les trois autres systèmes. En préparation aux élections scolaires, l’Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) tiendra une séance d'information le 23 avril 2022 visant les personnes intéressées à se présenter comme nouvelle candidate ou nouveau candidat dans un de nos conseils scolaires catholiques de l’Ontario. Le CSC Nouvelon diffusera les détails prochainement.

Mme Barrette partage que MPAC lancera un site intranet convivial qui facilitera la tâche aux contribuables de vérifier l’attribution de leurs taxes scolaires. Elle souligne les efforts de son adjointe administrative, Mme Brisson, à assurer les suivis ponctuels auprès de nos parents.

PROPOSÉ PAR : M. Legault RÉSOLUTION : 22-29  
APPUYÉ PAR : Mme Essiembre ADOPTÉE

**« QUE le Conseil scolaire catholique Nouvelon désigne les zones 3 et 8, qui comprennent les cantons de Chapleau, White River, Hornepayne, Dubreuilville, les cantons non organisés de la région de Chapleau et la municipalité de Wawa, comme des zones à faible population. »**

PROPOSÉ PAR : M. Legault RÉSOLUTION : 22-30  
APPUYÉ PAR : Mme Essiembre ADOPTÉE

**« QUE le Conseil scolaire catholique Nouvelon approuve la répartition des conseillères et des conseillers scolaires pour les Élections municipales et scolaires 2022, telle que présentée à l’Annexe A. »**

* 1. Comité plénier à huis clos

Mme Essiembre présente le rapport de la séance à huis clos.

* Projets de neutralité carbone

PROPOSÉ PAR : M. Bidal RÉSOLUTION : 22-31  
APPUYÉ PAR : M. Bruneau ADOPTÉE

**« Que le Conseil scolaire catholique Nouvelon approuve l’utilisation de l’excédent accumulé pour mener les projets de construction pour neutralité carbone des écoles St-Denis et St-Charles Borromée avec le fournisseur Ameresco, si les ententes sont acceptables pour les deux parties. Les montants excédant les subventions disponibles sont estimés à 630 000 $ pour les projets de St-Denis et à 655 000 $ pour ceux de St-Charles Borromée. »**

1. Levée de la séance

M. Henry fait un doux rappel aux membres que la réunion ordinaire du Conseil le 26 avril prochain se tiendra en présentiel.

Mme Salituri clore la réunion avec la prière pour notre ami, M. Bidal, qui fut récitée lors de la réunion du conseil d’administration de l’ AFOCSC qui eut lieu plus tôt dans la journée.

Il est proposé par M. Bidal, appuyé par Mme Essiembre, que la séance soit levée à 17 h 25. Adoptée

Suzanne Salituri,

Présidente  
  
Paul E. Henry, OStJ, CD, EAO, M.Éd., ECCM  
Directeur de l’éducation et secrétaire-trésorier